Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 32 (1961)

Heft: 1

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

INTRODUCTION DE NOUVELLES INDUSTRIES

Une fabrique de textile cherche pour 1962 des locaux d'une surface utilisable de 900 à 1000 m², dont 2 grands locaux pouvant occuper 40 à 50 personnes.
Electricité (lumière et force) et eau.

Adresser les offres avec plans éventuels à l'Administration du « Bulletin de l'ADIJ », Delémont.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

La dévaluation du dollar. — Au cours du mois d'octobre 1960, il y a eu à Londres d'abord, puis dans les autres capitales européennes, un véritable rush sur le marché de l'or. Les bruits couraient d'une prochaine dévaluation du dollar. Le prix de l'or montait. Cette offensive s'est calmée aujourd'hui et les U.S.A. ont proclamé que le dollar serait maintenu à sa parité actuelle.

Une dévaluation du dollar aurait bouleversé l'économie du monde occidental, entraîné la dévaluation d'autres monnaies et aurait placé la Suisse devant un dilemme pénible : perdre une partie de nos clients étrangers ou dévaluer le franc.

Il vaut donc la peine de se pencher sur la question.

Une once d'or (28,350 grammes), valait 35 dollars en 1939. Elle vaut encore aujourd'hui 35 dollars, mais le pouvoir d'achat du dollar n'est plus que 47 % de ce qu'il était en 1939. Cela revient à dire que l'extraction de l'or se fait à des conditions de moitié moins favorables qu'en 1939. Un jour, sans doute, faudra-t-il les ramener à une situation plus normale. C'est une des causes de la crise du dollar. Il y en a d'autres.

En 1957, les réserves d'or des U.S.A. s'élevaient à 23 millions de dollars. En décembre 1960, elles n'étaient plus que de 17,91 milliards. Plus de 5 milliards de dollars étaient sortis à l'étranger.

L'étranger a pris l'habitude de croire à la solidité intangible du dollar et a constitué une partie de ses réserves d'or en dollars. Les banques d'émission d'Angleterre, de France, d'Allemagne peuvent demander à la Federal Reserve Bank de remplacer leurs avoirs en dollars par des lingots d'or. Ce qui fait qu'une partie même des 18 1/2 milliards de réserve des U.S.A. est hypothéquée par les autres détenteurs d'avoirs en dollars.

Les U.S.A. décidés à remonter le courant, ont pris des décisions de grande portée :

L'industrie américaine doit produire pour 3 milliards de marchandises de plus par an pour l'exportation.

L'aide aux pays sous-développés sera liée à l'achat de produits américains.

La vente des produits agricoles se fera contre paiement en dollars, du moins tendra-t-on à ce qu'il en soit ainsi.

Une liste de 19 pays a été dressée, dont la Suisse, où les pays sous-développés ne pourront plus payer leurs achats en dollars.

La Suisse et notre industrie d'exportation sentiront les effets de ces mesures.

Les U.S.A. mettront ainsi un frein à l'exportation du dollar, mais on n'aura rien changé à son prix de revient : 17 1/2 dollars l'once au lieu de 35 dollars en 1939.

Dernière constatation, l'Europe est aujourd'hui plus riche que les Etats-Unis et ces derniers cherchent à mettre à la charge des premiers, des dépenses qu'ils assuraient depuis la fin de la guerre. Ils ne peuvent plus supporter les charges de leur suprématie.

Economie mondiale. — La récession de l'économie américaine avait pris fin au printemps 1959. On s'était attendu à une reprise sérieuse, selon la tradition. La conjoncture s'est cependant stabilisée depuis le début de l'année passée, année de la stagnation ! L'économie américaine semble essoufflée.

Aucune influence sur l'économie européenne n'est décelée pour le moment. Mais on est généralement d'avis que les pays européens connaîtront aussi, dans quelques mois, un ralentissement du rythme d'expansion.

La nationalisation des Usines Nestlé à La Havane (1200 employés et ouvriers ; un dixième de Suisses parmi les dirigeants) le 13 octobre 1960 a été durement ressentie en Suisse. Les indemnisations seront réglées par une loi ultérieurement.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 33 04 ou 4 34 06 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (066) 2 11 21. Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 10213 Abonnement annuel : Fr. 8.—. Le numéro : Fr. 1.—.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.